

Le Visitandin

Bulletin rural



JOYEUSES PÂQUES



Volume 45

Avril 2025

Numéro 4



DLF

Sylvain Laplante, représentant de semences
131, rang St-Pierre
La Visitation-de-Yamaska, J0G 1C0
Tél. : 819-293-9218

*Merci aux Artisans de la Terre
Vous nourrissez le monde
J'écoute vos besoins et
Je vous accompagne dans vos
décisions*

Sylvain Laplante

Sylvain Laplante

Le Visitandin

Avril 2025

B.N.Q D8150447
B.N.C. ISSN01 143230

Équipe du journal Le Visitandin

- Présidente : Marcelle Forest
- Secrétaire : Guylaine Auger
- Mise en page : Sylvain Jutras
- Imprimerie : Marcelle Forest
- Adjointes à la rédaction : Suzanne Bibeau et Carolann Jutras

SOMMAIRE :

Unité pastorale Assomption-de-la-Vierge-Marie	2
Municipalité	3 à 13
Chronique MADA : Le CIUSSS MCQ et ses services	14
PAIS : Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire	15
Service Canada : supplément de revenu garanti	16
RIGIDBNY	17
Immigration Nicolet-Yamaska	18
Conférence sur la Transition énergétique	19
Desjardins	19
Mots croisés : le printemps	20
À votre bibliothèque	21
Bravo à Joël	22

Unité pastorale Assomption-de-la-Vierge-Marie St-Jean-Baptiste de Nicolet

Horaire des célébrations – Avril 2025

- Dimanche 6 avril 09h30 Saint-Elphège Messe
10h45 Cathédrale Messe
- Dimanche 13 avril 10h45 Sainte-Monique Messe
des rameaux 10h45 Cathédrale Messe

➤ 14h00: Cathédrale : Célébration communautaire du pardon

CÉLÉBRATIONS DE LA SEMAINE SAINTE À LA CATHÉDRALE :

- Mercredi 16 avril 19 h30 MESSE CHRISMALE
- Jeudi 17 avril 19 h00 JEUDI SAINT
- Vendredi 18 avril 15 h00 LA PASSION DU SEIGNEUR
- Samedi 19 avril : 20 h00 VEILLÉE PASCALE
- Dimanche 20 avril 09h30 Saint-Zéphirin Messe
10h45 Cathédrale Messe
- Dimanche 27 avril 09h30 Baie-du-Febvre Messe
10h45 Cathédrale Messe

Message de la Fabrique :

La campagne de financement pour la Fabrique est en cours présentement ! Les montants sont de 110 \$ par personne / 220 \$ pour un couple. Vous pouvez faire parvenir votre contribution par la poste au 30, rue de l'église, Baie-du-Febvre (QC) J0G 1A0. Un reçu pour les impôts vous sera émis sur demande. Nous vous remercions de votre généreuse contribution !



www.theobule.org

MUNICIPALITÉ

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉE.

12. Couverture cellulaire

Considérant que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

Considérant que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

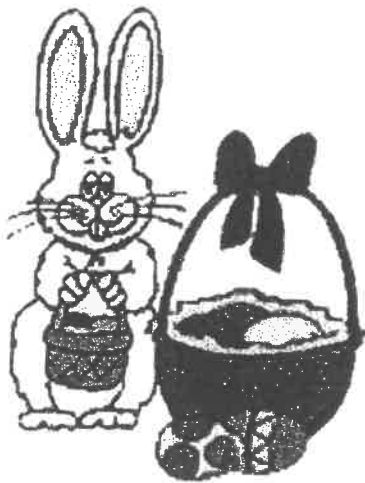
Considérant que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

Considérant que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

Considérant que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

Considérant que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

Considérant que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;



2025-01-08

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Claudine Vouligny et résolu à l'unanimité des conseillers :

De demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

De transmettre copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉE.

13. Rapport d'activités annuel 2024 du schéma de couverture de risques

Ce point est reporté à une séance subséquente.

14. RIGIDBNY : Adoption des prévisions budgétaires 2025

2025-01-09

Il est **proposé** par Sylvain Jutras #3, **appuyé** par Pierre Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska pour l'année financière 2025 comme suit :

Recettes :	6 952 507 \$
Dépenses :	7 115 307 \$
Surplus (déficit) :	(162 800 \$)
Affectation excédent accumulé affecté	250 000 \$
Excédent/déficit de fonctionnement de l'exercice	87 200 \$
Quote-part / habitant :	0.75 \$
Contribution / unité d'occupation :	235.00 \$

ADOPTÉE.

15. Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2025

Considérant que le 31 mars 2022, les personnes élues de l'Assemblée nationale se sont prononcées à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive**;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** »;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

En conséquence,

2025-01-10

Il est **proposé** par Alain Vouligny, appuyé par Michel Plourde et résolu que la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska proclame la **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** ».

ADOPTÉE.

16. Centre récréatif

a) Mosaïque des photos des maires pour la salle du conseil

Les élus désirent obtenir deux offres de service pour la réalisation d'une mosaïque.

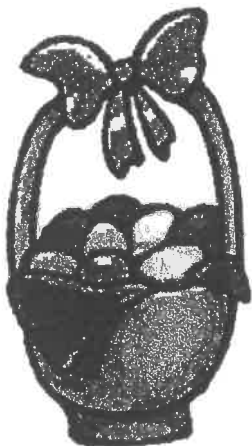
b) Problème de cohabitation des salles avec les dortoirs

La directrice générale fait mention des problématiques rencontrées durant la période des Fêtes. Si une famille désire être complètement seul dans le bâtiment, ils devront défrayer le coût de l'autre salle en location.

c) Projet de réfection de la patinoire

Monsieur Vouligny nous informe qu'il a reçu de très bons commentaires pour la qualité de la glace de la part des locataires, de Visitandins ainsi que de citoyens des municipalités voisines. Les gens apprécient également de pouvoir mettre de la musique à l'extérieur pour plus d'ambiance.

En regroupant les soumissions reçues, le coût de remplacement devrait atteindre environ 200 000 \$. Caroline Sanfaçon, responsable des loisirs, est à la recherche d'une subvention pour minimiser le coût. Dans le projet, il est question d'ajouter une estrade et une surface pour permettre deux terrains de pickleball.



17. Enseignes aux entrées de la municipalité

Ce point est reporté à la séance de février.

18. Aqueduc

a) Estimation de caméras à la station de pompage

2025-01-11

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Sylvain Jutras #4 et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission révisée #2957 de GardaWorld au montant de 1 662.52 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE.

- b) **Offre de services pour l'accompagnement de la réalisation d'un guide d'entraide intermunicipale relié à l'alimentation et la distribution de l'eau potable pour le regroupement en eau potable des municipalités de Baie-du-Febvre, La Visitation-de-Yamaska, Saint-Zéphirin-de-Courval, Saint-Elphège, Sainte-Perpétue et Sainte-Monique**

Considérant que nos six municipalités ont procédé en 2024 à une étude de faisabilité ayant pour but d'évaluer les différentes stratégies pour augmenter la collaboration et les communications entre les municipalités;

Considérant que l'étude réalisée par la firme HDO a conclu à une entente intermunicipale pour la fourniture de services et a proposé la création d'une boîte à outils visant à assurer une application uniforme de la procédure et de l'opération des équipements;

2025-01-12

Il est **proposé** par Caroline Sanfaçon, **appuyé** par Sylvain Jutras #4 et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services #00740 de Techni-Consultant pour l'élaboration d'un guide d'entraide intermunicipale relié à l'alimentation et la distribution de l'eau potable et d'assumer le partage des frais.

ADOPTÉE.

19. Voirie

- a) **Recommandation de paiement pour la réalisation des travaux de réfection de voirie - Rang Chatillon – Décompte progressif #4 - Final**

Considérant la demande de paiement, concernant le certificat de paiement – Décompte progressif n° 4 – à l'entrepreneur Roxboro, relatif à des travaux de réfection de voirie sur le rang Chatillon;

Considérant que la recommandation est relative à la libération du dernier 5% de retenue contractuelle représentant de 14 803.34 \$ excluant les taxes.

En conséquence,

2025-01-13

Il est **proposé** par Michel Plourde, **appuyé** par Pierre Bourassa et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'approuver le certificat de paiement – Décompte progressif n° 4 – des travaux exécutés par Roxboro.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à verser à **Roxboro** la somme de 17 020.14 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE.

- b) **Reddition de compte du volet Entretien des routes locales du Programme d'aide à la voirie locale**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 122 141 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Pour ces motifs,

2025-01-14

Sur une **proposition** de Claudine Vouligny, **appuyé** par Caroline Sanfaçon, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de La Visitation-de-Yamaska informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

c) Subvention Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA)

Attendu que la municipalité de La Visitation-de-Yamaska a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs,

2025-01-15

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, **appuyé** par Sylvain Jutras #4, il est unanimement **résolu** et adopté que le conseil de La Visitation-



de-Yamaska approuve les dépenses d'un montant de 14 050 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

20. Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2025

Considérant que l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère ;

Considérant que la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale ;

Considérant que la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative ;

Considérant que chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif ;

Considérant que la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région ;

Considérant que la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire ;

Considérant que le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain ;

Considérant que la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable ;

Considérant que la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité ;

Considérant que cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation ;

Considérant que depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

2025-01-16

Il est **proposé** par Michel Plourde, **appuyé** par Sylvain Jutras #4 de déclarer que la municipalité de La Visitation-de-Yamaska appuie les Journées de la persévérance scolaire 2025 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025, nous nous engageons aussi à:

- Porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- Participer au jeudi perséVert
- Participer au mouvement d'encouragement régional Tope là !

ADOPTÉE.

21. Affaires diverses

a) Identification du garage municipal

2025-01-17

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, **appuyé** par Sylvain Jutras #3 et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter l'offre de services #242620-A au montant de 1 825 \$ excluant les taxes pour la conception et l'installation d'une affiche en alupanel de 12 pieds de long pour identifier le garage municipal.

ADOPTÉE.

8. Cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

2025-02-23

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Caroline Sanfaçon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer à l'ADMQ pour 2025 au coût de 502 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE.

9. Autorisation de participation au Congrès des directeurs municipaux du Québec

2025-02-24

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, **appuyé** par Pierre Bourassa et résolu à l'unanimité que le conseil est d'avis d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à participer au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra du 18 au 20 juin 2025.

Les frais d'inscription au coût de 585 \$ excluant les taxes, les frais de déplacement et d'hébergement, sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE.

10. Adoption du règlement # 2025-01 établissant le taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'an 2025

Attendu qu'avis de motion en vue de l'adoption du présent règlement a été donné par Michel Plourde à la séance ordinaire du conseil du 13 janvier 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Attendu que le conseil doit imposer les taxes, compensations et tarifs nécessaires au paiement des dépenses de la municipalité;



Attendu qu'il y a lieu d'imposer une taxe sur les biens fonciers imposables situés sur le territoire de la municipalité pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement et d'administration de la municipalité;

Attendu qu'aux termes des règlements numéros 2003-04 et 2004-06, la compensation pour le service d'aqueduc et la compensation pour le service d'égouts doivent être payées par le propriétaire et qu'en conséquence elles sont assimilées à une taxe imposée sur l'immeuble en raison duquel la compensation est due;

Attendu qu'en vertu du règlement 2022-05, le conseil doit imposer et prélever à chaque année, sur les biens fonciers imposables du secteur concerné par les travaux, une taxe spéciale pour pourvoir au paiement en capital et intérêts de l'emprunt décrété par ce règlement;

Attendu qu'aux termes du règlement numéro 2023-05, une tarification sera imposée annuellement sur chaque unité d'évaluation imposable riveraine du secteur de la voie privée qui reçoit les services de déneigement, le tout suivant le mode de répartition choisi par la municipalité;

Attendu que le conseil a le droit d'imposer, en fonction des services rendus, une compensation pour les services d'administration, de cueillette, de transport, d'enfouissement et de cueillette sélective des matières résiduelles;

Attendu qu'en vertu du règlement 2021-03, le conseil doit établir un tarif pour l'obtention d'une licence au propriétaire, exploitant ou gardien de chien ainsi qu'un tarif annuel au propriétaire et/ou exploitant d'un chenil ou d'un élevage;

Attendu que la municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit prévoir, conformément à l'article 35 L.C.M., la rémunération et les frais admissibles payables à la personne désignée par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 L.C.M.

Attendu qu'en vertu des articles 244.1 et 244.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut utiliser un mode de tarification pour financer tout ou partie de ses biens, services ou activités et exiger une compensation du propriétaire ou de l'occupant d'un immeuble.

En conséquence,

2025-02-25

Il est **proposé** par Michel Plourde appuyé par Sylvain Jutras #3 et **résolu** unanimement :

Que le règlement portant le numéro 2025-01 soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Il sera imposé et prélevé pour l'exercice financier 2025 :

Sur la base foncière

Une taxe générale pour les immeubles résidentiels, résidentiels agricoles, commerciaux et les établissements agricoles enregistrés (EAE) de :

- **0.58 \$/100 \$** d'évaluation pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement et d'administration de la municipalité;

Une taxe générale spéciale de secteur pour les immeubles résidentiels, résidentiels agricoles, commerciaux et les établissements agricoles enregistrés (EAE) de :

- **0.374\$/100\$** d'évaluation pour pourvoir au paiement en capital et intérêts pour les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang St-Pierre, prévus au règlement 2022-05;
- **0.362\$/100\$** d'évaluation pour pourvoir au paiement en capital et intérêts pour les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang Chatillon, prévus au règlement 2022-05;

Tarification

Secteur aqueduc

- Une compensation pour les immeubles résidentiels, résidentiels agricoles, commerciaux et les établissements agricoles enregistrés (EAE) de :



- **5.75 \$/1000 gallons et 1.52 \$/m³** d'eau consommés. La consommation est basée sur la consommation totale enregistrée par compteur d'eau du 15 novembre 2023 au 15 novembre 2024 pour les résidences et commerces. Si la lecture du compteur d'eau révèle une anomalie, la consommation annuelle sera calculée en faisant la moyenne de la consommation des trois dernières années précédant la lecture défectueuse;
- **50.00 \$** par entrée d'eau pour l'ouverture ou la fermeture de valve;
- **1000.00 \$** pour l'installation d'une nouvelle entrée de service d'eau potable;
- **200.00 \$** pour défrayer les coûts de vérification de la précision d'un compteur d'eau lorsque la lecture de celui-ci est contestée par le propriétaire.)

Secteur égouts

- Une compensation pour les immeubles résidentiels, les immeubles commerciaux et les établissements agricoles enregistrés (EAE) de :
 - **1000.00 \$** pour l'installation d'une nouvelle sortie d'égout pluvial et domestique
 - **250.00 \$** par logement desservi pour le service d'égout.

Gestion des matières résiduelles

- Une compensation de :
 - **235.00 \$** par unité d'occupation et de **117.50 \$** par unité saisonnière, pour le service de cueillette, cueillette sélective, transport et enfouissement des matières résiduelles.

Licence de chien

- Le tarif pour l'obtention d'une licence est fixé à :

25.00 \$ par chien (maximum deux chiens), et de **100.00 \$** au propriétaire et/ou exploitant d'un chenil ainsi qu'au propriétaire ou gardien d'un élevage canin.

Compensation pour l'arrosage contre les insectes piqueurs

Aux fins de financer les dépenses reliées aux activités d'arrosage contre les mouches noires, il est exigé et sera prélevé, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

En vertu du contrat pour le contrôle biologique des mouches noires, le montant de cette compensation sera établi, pour l'année 2024, soit fixée à **75.00 \$ par unité de logement**, incluant les chalets et les roulottes. Ces compensations seront chargées aux propriétaires de l'emplacement où se trouve l'unité de logement.

Cette compensation sera récupérable au même titre qu'une taxe foncière.

Compensation pour payer une partie des frais de déneigement de certains chemins privés

Une compensation spéciale est imposée et sera prélevée, pour l'année 2025, de tous les propriétaires d'unité d'évaluation d'immeubles situés en bordure de la route privée située sur le lot 5 884 372. La compensation représente 50 % des frais de l'entrepreneur qui effectuera le déneigement de la route privée tel que spécifié dans la résolution N° 2023-11-173. Cette compensation est fixée à **104.88 \$ par unité d'évaluation**.

Mutations immobilières

Un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur le territoire de la municipalité selon les taux établis à l'article 2 de la *Loi des droits sur les mutations immobilières* lors d'un transfert d'immeuble.

Personne désignée

- Un droit de 21.00 \$ / heure pour les tâches effectuées par la personne désignée;
- Un droit de 0.50 \$ / Km pour défrayer les coûts de déplacement de la personne désignée;
- Les coûts réels engendrés par la consultation d'experts.

Chèque sans fonds (NSF)

- Un droit de 10.00 \$ pour tout retour de chèque NSF.

ARTICLE 2

Taux d'intérêts sur les arrérages

Le taux d'intérêt est fixé par résolution conformément à l'article 981 du Code municipal et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes.

Dans le cas où des crédits de taxes doivent être remboursés par la municipalité, aucun intérêt ne sera versé.

ARTICLE 3

Mode et dates de versement(s)

Tout compte concernant des taxes annuelles ou complémentaires ou droit de mutation totalisant 200 \$ et plus est payable en trois versements égaux, exigible aux échéances suivantes, et ce, sans intérêts :

- a) 1^{er} versement : 30 jours après l'expédition du compte;
- b) 2^e versement : 90^e jour qui suit la date ultime où peut être fait le versement précédent ou le 1^{er} jour ouvrable suivant, si le 90^e jour est un jour non ouvrable;
- c) 3^e versement : 90^e jour qui suit la date ultime où peut être fait le versement précédent ou le 1^{er} jour ouvrable suivant, si le 90^e jour est un jour non ouvrable.

ARTICLE 4

Paiement exigible

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu devient alors exigible.

ARTICLE 5

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

11. Adoption du règlement # 2025-02 relatif à la création d'un programme de revitalisation et d'accès à la propriété

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné par Sylvain Jutras #4 lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public de favoriser la revitalisation de la municipalité tout en stimulant son développement et que la mise en place d'un programme d'accès à la propriété à l'intention de nouveaux propriétaires contribue à l'atteinte de cet objectif.

En conséquence,

2025-02-26

Il est **proposé** par Michel Plourde appuyé par Caroline Sanfaçon et résolu unanimement :

Que le règlement portant le numéro 2025-02 soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

CHAPITRE 1

PROGRAMME DE REVITALISATION

Le CIUSSS MCQ et ses services : Le 811 et ses trois options pour des besoins différents

Que ce soit parce que nous vivons des inquiétudes pour notre santé physique ou parce que des journées ou situations sont plus difficiles, il est normal d'avoir besoin de conseils, de soutien ou d'écoute.

Un service téléphonique est disponible 7 jours par semaine, 365 jours par année, 24 heures sur 24, peu importe où vous vous trouvez.

811, option 1 : Info-Santé pour des conseils en santé

Après une rigoureuse évaluation de votre état de santé, les infirmières au bout du fil vous feront les recommandations adaptées à votre situation. Elles peuvent ainsi répondre à vos questions ou inquiétudes et vous fournir de précieux conseils, notamment pour vous permettre de vous soigner à la maison. Si toutefois elles jugent qu'une consultation est nécessaire, elles vous orienteront vers la ressource appropriée située sur votre territoire.

Si l'appel concerne un enfant de 0 à 17 ans, la ligne prioritaire offre une réponse plus rapide qui peut se conclure par un rendez-vous avec un professionnel de la santé.

811, option 2 : Info-Social pour des conseils psychosociaux

Les professionnels du service Info-Social 811 vous accueillent, en toute confidentialité, respect et vous accompagnent pour vos questions d'ordre psychosocial. Ils pourront aussi, au besoin, vous référer vers une ressource



appropriée, au sein du réseau de la santé et des services sociaux ou d'un organisme communautaire.

Voici des exemples de situations où vous pouvez appeler Info-Social 811 :

- Vous traversez une situation qui vous fait vivre de l'anxiété;
- Vous vivez de la solitude, un moment de crise;
- Vous avez des inquiétudes pour un proche;
- Vous vivez des difficultés dans votre famille ou votre couple;
- Vous vivez un deuil;
- Vous avez des questions concernant d'autres situations ou comportements qui vous inquiètent.

811, option 3 : Guichet d'accès à la première ligne

Pour obtenir une consultation auprès d'un professionnel de la santé, il est possible de rejoindre le Guichet d'accès à la première ligne (GAP). Deux options s'offrent à vous :

- Le GAP numérique, un service Web disponible pour tous. Complétez le formulaire et un intervenant du GAP vous rappellera.
- Le GAP téléphonique (811, option 3), une ligne téléphonique réservée aux personnes sans médecin de famille.

L'intervenant du GAP pourra effectuer une évaluation de votre besoin de santé et vous diriger vers la ressource la plus appropriée. Il pourra faire une demande de rendez-vous, pour vous, si une consultation avec un professionnel de la santé apparaît nécessaire.

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec



Saviez-vous qu'il y a plus de 396 travailleurs étrangers temporaires agricoles dans la MRC Nicolet-Yamaska?

Grâce à eux, l'agriculture de notre région est prospère. Chaque année, des centaines de travailleuses et travailleurs viennent prêter main-forte à nos agriculteurs et contribuent à la présence de produits locaux dans nos assiettes!

Ces travailleuses et travailleurs font face à plusieurs défis lorsqu'ils arrivent au Québec comme le climat, la langue et l'adaptation au pays.



Reconnaissons leur dévouement et offrons-leur une salutation ou un sourire lorsque nous les croisons.



Projet d'Accueil et
d'Intégration Solidaire

**Renseignements:
Serge Junior Nolet
snolet@pais.ca
819-294-6020 poste 214**



Période de renouvellement du Supplément de revenu garanti

Avez-vous produit votre déclaration de revenus ?

Chaque année, en juillet, des milliers de personnes âgées cessent de recevoir leurs versements du **Supplément de revenu garanti (SRG)**. Pour éviter cette situation, il est essentiel de produire votre déclaration de revenus avant le 30 avril.

Le SRG, c'est quoi ?

Il s'agit d'une prestation mensuelle non imposable versée aux personnes âgées à faible revenu qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV).

Êtes-vous admissible ?

- Vous avez 65 ans ou plus.
- Vous vivez au Canada.
- Vous recevez une pension de SV. (canada.ca/securite-vieillesse)
- Votre revenu annuel est :
 - inférieur à 22 056 \$, si vous êtes une personne célibataire, veuve ou divorcée;
 - inférieur à 29 136 \$, si votre partenaire (conjoint, conjointe, conjoint de fait ou conjointe de fait) reçoit une pension complète de la SV;
 - inférieur à 40 800 \$, si votre partenaire reçoit l'Allocation;
 - inférieur à 52 848 \$, si votre partenaire ne reçoit ni pension de la SV ni Allocation.



Besoin d'aide ou d'information concernant votre SRG ?

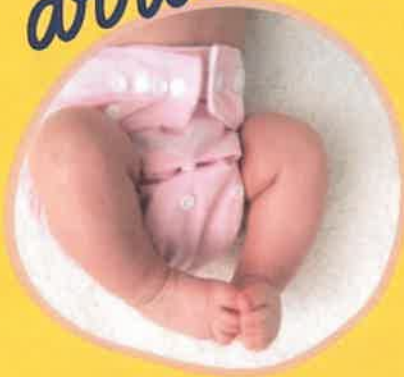
Service Canada peut vous aider :

- **par téléphone** : au 1-800-277-9915 (Sécurité de la vieillesse) ou au 1-877-631-2657 (Centre d'appui).
- **en personne** : bureaux.service.canada.ca/fr



Pour des informations sur les activités de services mobiles à proximité, **visitez la page** : canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/services-mobiles-liaison-communautés

bébé arrive



PROGRAMMES

D'AIDE FINANCIÈRE

RÉGIE DE BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA

COUCHES LAVABLES

AIDE FINANCIÈRE DISPONIBLE

COMPLÉTEZ LE FORMULAIRE DE DEMANDE EN LIGNE DANS LA SECTION ACHAT ÉCO.

- CERTAINES CONDITIONS S'APPLIQUENT.
- JUSQU'À L'ÉPUISEMENT DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE.

L'USAGE DE COUCHES LAVABLES CONTRIBUE À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ET PERMET AUX FAMILLES DE FAIRE DES ÉCONOMIES POUVANT ATTEINDRE 2 700\$ PAR ANNÉE.



AU PRINTEMPS - ON PASSE À L'ACTION MÉNAGE ÉCORESPONSABLE

L'ARRIVÉE DU PRINTEMPS EST UN MOMENT PROPICE POUR FAIRE LE GRAND MÉNAGE :

NETTOYAGE DE LA COUR EXTÉRIEURE,
DU JARDIN DU GARAGE,
TRI DES VÊTEMENTS,

LES MOTS CLÉS POUR UN MÉNAGE ÉCORESPONSABLE?

RÉDUIRE, RÉUTILISER, DONNER AU SUIVANT,
RÉCUPÉRER OU COMPOSTER.



JOYEUSES PÂQUES

NOUS POUVONS TOUS ÊTRE DES ACTEURS DU CHANGEMENT ET PROTÉGER NOTRE PLANÈTE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES.

CÉLÉBRER PÂQUES DE MANIÈRE ÉCO-RESPONSABLE NE SIGNIFIE PAS SACRIFIER LE PLAISIR ET LA CONVIVIALITÉ DE CETTE FÊTE. AU CONTRAIRE,

EN ADOPTANT DES PRATIQUES ÉCO-RESPONSABLES, VOUS CRÉEZ DES SOUVENIRS DURABLES TOUT EN CONTRIBUANT À LA PRÉSERVATION DE LA PLANÈTE..

CHACUN PEUT FAIRE SA PART POUR DES PÂQUES ANTI GASPILLAGE.



WWW.RIGIDBNY.COM



BACBLEU



819-294-2999

L'IMMIGRATION

UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE À NICOLET-YAMASKA

Vous habitez Nicolet-Yamaska ?

Partagez votre opinion
en répondant à notre
sondage !

Nous voulons connaître les
points de vue et les attentes de
TOUS les citoyens sur **l'accueil,**
l'intégration et l'établissement
durable des personnes issues de
l'immigration sur le territoire

Votre voix
compte pour le
nouveau
plan d'action
en immigration
de la MRC !

Participez au sondage
du 2 au 23 avril 2025



www.mrcny.qc.ca

Conférence sur la *Transition énergétique*

Assurer la cohésion sociale ou gérer une multiplication de conflits?

15 avril 2025 à 19h30

Centre des arts populaires de Nicolet, 725 Boul. Louis Fréchette.

Dans le cadre d'une conférence-débat, Jean-François Blain, analyste sénior du secteur de l'énergie, vient nous proposer un tour d'horizon des défis posés par la transition énergétique et une réflexion sur les modèles de développement privilégiés.

Comme première phase d'une éventuelle transition énergétique, d'ici 2050, Hydro-Québec prévoit tripler ses investissements dans les 10 prochaines années pour un total de 180 G\$. Les nouveaux projets de production et de transport d'électricité auront d'importantes répercussions économiques, sociales et environnementales, en particulier dans les régions et localités où ils s'implanteront.

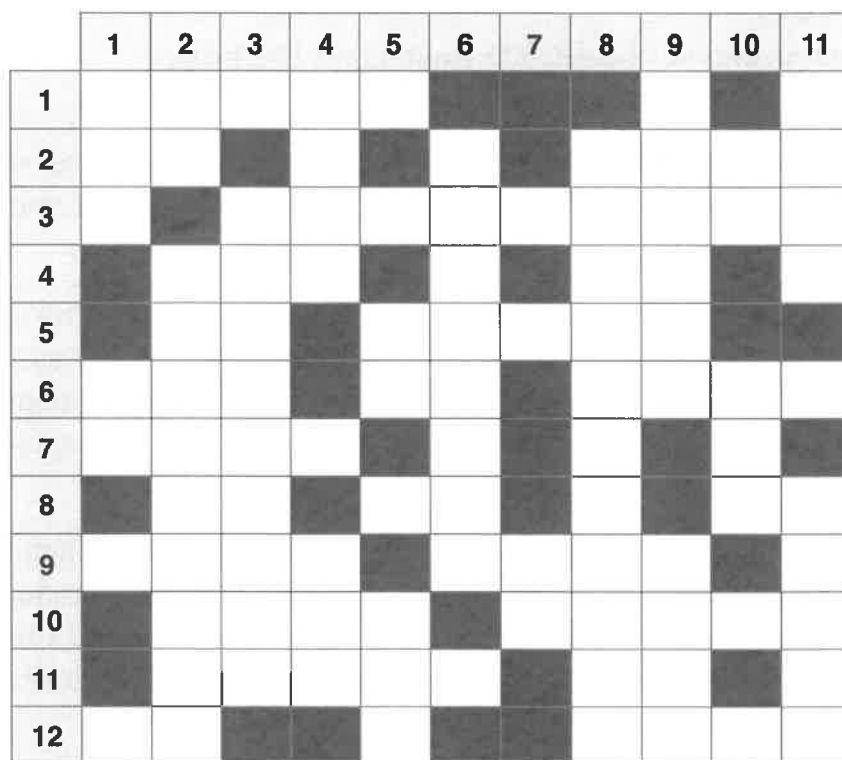
Quelles sont les conditions à réunir pour réaliser la décarbonation de notre économie de façon optimale et profitable pour tous ? Quelles sont les exigences démocratiques à satisfaire pour susciter l'adhésion populaire à un projet commun d'une telle ampleur ? Comment s'assurer que cette transition puisse contribuer à la cohésion sociale plutôt qu'occasionner une multiplication de conflits tant aux niveaux local, régional que provincial ?

C'est un privilège d'accueillir ce conférencier d'envergure dans notre région. Jean-François Blain est un habitué des médias avec lesquels il cumule de très nombreuses interventions et collaborations. Son analyse et sa réflexion articulées sont enrichies de sa longue expérience d'intervention à la Régie de l'énergie, en commissions parlementaires au BAPE ou au COMEX.

Le débat s'annonce des plus enrichissants! Y prendrez-vous part?

 <p>Notre expertise au service de votre patrimoine</p>	<p>Selon vos objectifs, notre équipe vous offre des conseils de professionnels(-les) et vous accompagne dans la gestion de vos avoirs.</p> <p>desjardins.com/gestiondepatriimoine</p> <p>Caisse de Nicolet 819 293-8570</p>  <p>Desjardins Gestion de patrimoine</p>
--	---

Le printemps



www.regardsurlefrancais.com

HORIZONTALEMENT

1. Montées périodiques du niveau d'une rivière
2. Participe passé du verbe *avoir* — ___ *femmes* (film français)
3. Fleur jaune printanière
4. Contraire de *haut* — Participe passé du verbe *rire*
5. Cependant — ___ d'érable
6. Point cardinal — ___ *homme et son péché* (roman québécois) — Transmetteur biologique
7. ___ de muguet
8. Graphie en français de la consonne nasale palatale voisée — Conjoint dont on est séparé — Conifère avec des fruits rouges
9. Masculin de *belle* — ___ *me dit* (chanson de Mika)
10. Monstre des contes de fées — *Après la ___, le beau temps*
11. ___ Arcan (auteure québécoise) — Terminaison verbal à l'infinitif
12. Conjugaison du verbe *être* au présent — *Encore un ___* (chanson de Céline Dion)

VERTICALEMENT

1. Déterminant démonstratif (pluriel) — Symbole de l'élément chimique *antimoine*
2. Roman de Kim Thúy — Origines de fleurs et de feuilles
3. Préparation et entretien de plantes
4. Dieu grec de l'amour — Adresse ___ d'un site Internet
5. Participe passé du verbe *savoir* — Choisi par vote
6. Quand le jour dure aussi longtemps que la nuit
7. Sigle de *lycée professionnel*
8. Oiseaux qui symbolisent le retour du printemps en Europe
9. Fleur printanière dont il existe une grande variété de couleurs — Unité monétaire en France
10. Pronom personnel sujet — Louis XIV, par exemple
11. Conjugaison du verbe *être* au présent — ___ de lys

BRAVO à Joël !!!



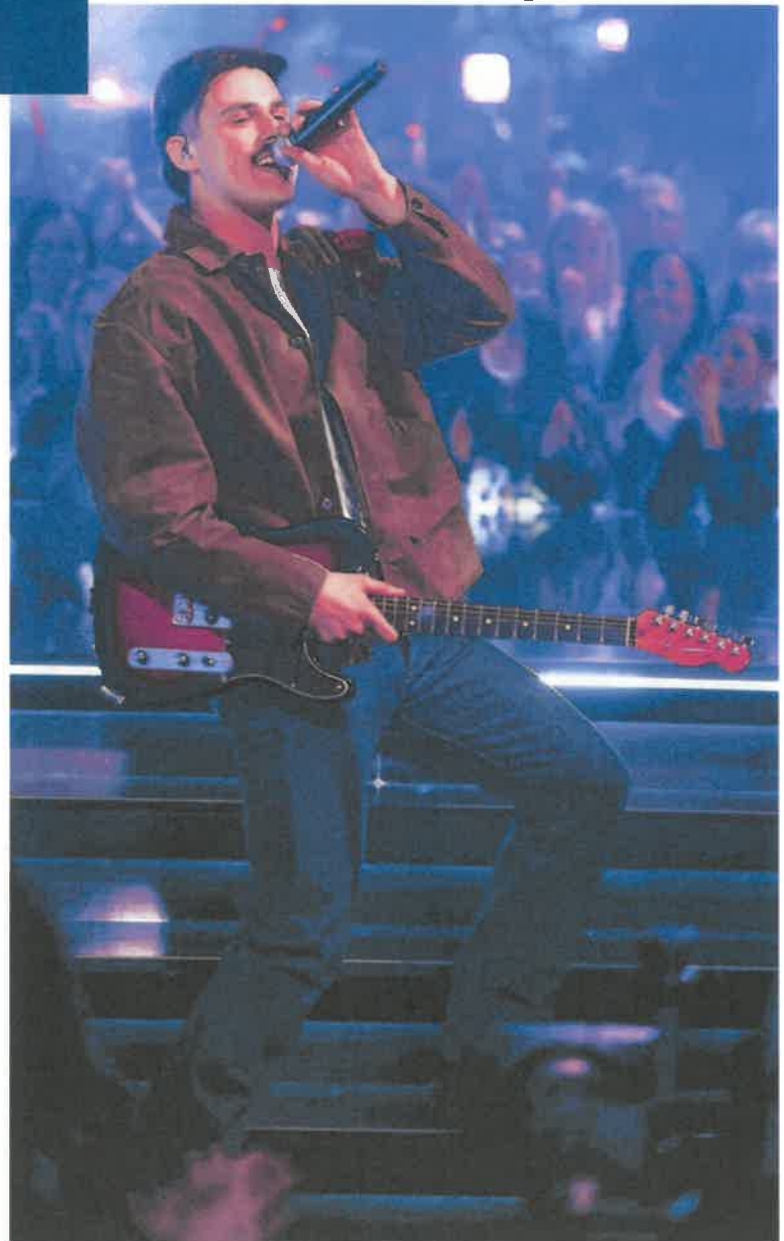
Félicitations à Joël Vogt pour sa participation remarquée à Star Académie avec des prestations dynamiques et bien assumées.

Ta prestance naturelle et généreuse sur scène est remarquable. Tout au long de ton parcours, nous avons assisté à un artiste qui partageait toujours, de façon authentique, la scène avec

les chanteurs, mais aussi avec les musiciens qui l'accompagnaient et qui sont souvent moins sous les feux des projecteurs. C'est grandement cette attitude qui fait ton charme et que le public aime.

La population de La Visitation est très fière de toi et de ton parcours à Star Académie et nous te souhaitons un très beau retour chez toi.

P.S. Félicitations à ta conjointe ainsi qu'à toute ta famille et amis pour l'appui qu'ils t'ont démontré car nous avons pu découvrir de nouveaux talents à travers cette aventure. Merci à vous tous pour les beaux moments également.



Je vous invite à lire mes chroniques régulières dans le **Courrier Sud** et **L'Annonceur** afin de connaître mon point de vue sur des questions d'actualité. Vous pouvez aussi écouter ma chronique hebdomadaire diffusée sur les ondes de la radio **90,5 FM** tous les vendredis à 7h40. Je vous invite enfin à consulter régulièrement ma page **Facebook** qui publie de nombreux messages d'intérêt.




Donald Martel
Député de Nicolet-Bécancour




819 233-3521 / 1 855 333-3521
Donald.martel.nico@assnat.qc.ca

Et vous pouvez communiquer avec moi en tout temps en utilisant les coordonnées ci-jointes. Maintenir un bon contact avec vous est très important pour moi... parce que je suis là pour vous.



Siège social
181, rue Notre-Dame, Nicolet, J3T 1V8

Centre de services Bas-Saint-François
85, Route Marie-Victorin, Case postale 268
Saint-François-du-Lac, J0G 1M0

desjardins.com/caissedenicolet
 Desjardins (Caisse de Nicolet)

BESOIN DE PARLER À UN CONSEILLER?
Composez le **819 293-8570** • **1 877 393-8570**

Accessibilité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 :

- 1 800 CAISSES
- desjardins.com
- Dépôt mobile de chèque
- Guichets automatiques
- Achats avec retraits chez les marchands

MUNICIPALITÉ LA VISITATION-DE-YAMASKA



Maire Alain Vouligny

Siège # 1	Claudine Vouligny	Siège # 4	Sylvain Jutras (Jude)
Siège # 2	Caroline Sanfaçon	Siège # 5	Pierre Bourassa
Siège # 3	Sylvain Jutras (L.-Georges)	Siège # 6	Michel Plourde

Heures d'ouverture du bureau municipal
Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h



<https://www.facebook.com/lavisitationdeyamaska>
<https://www.lavisitationdeyamaska.net/>

Toitures Boudreau inc.

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL

- Bardeaux d'asphalte
- Membrane élastomère Sopréma
- Réparations
- Dénéigement de toitures

819-469-7238

Toituresboudreauetfils@outlook.com

172, St-Joseph, La Visitation-de-Yamaska

Clinique Multidisciplinaire La Halte Santé



Nous tenons à remercier les Visitandins et Visitandines de leur contribution à l'essor de notre entreprise. Nous sommes une équipe dynamique et fière d'être parmi vous. Au plaisir de vous voir!

« IL EXISTE DANS LE CORPS HUMAIN UN POTENTIEL DE SANTÉ. »
DR A.T. STILL (FONDATEUR DE L'OSTÉOPATHIE)

- MÉLANIE DEMERS,
ostéopathe et propriétaire
- ANNIE-MARIE LAFOND,
hypnothérapeute
- MARIE-DANIELLE LEMIRE,
ostéopathe
- VALÉRIE CÔTÉ,
entraîneur Sportif

Pour prendre rendez-vous : 450-564-2177



BERCHMANS BOISVERT INC.

Transport de lait et d'eau

tél. : 450-783-6724

108, rue de l'église

Baie-du-Febvre, Québec J0G 1A0